
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 18 décembre 2017 à 19 h
201, avenue Laurier, rez-de-chaussée**

PRÉSENCES :

Monsieur le maire Luc Ferrandez, maire d'arrondissement
Monsieur le conseiller Alex Norris, conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Richard Ryan, conseiller de la ville
Madame la conseillère Maeva Vilain, Conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Josefina Blanco, Conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marie Plourde, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marianne Giguère, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Isabelle Cadrin, directrice d'arrondissement
M^e Claude Groulx, secrétaire d'arrondissement
Monsieur Stéphane Cloutier, directeur des Services administratifs/des Relations avec les citoyens/des Communications et du Greffe
Monsieur Guy Ouellet, directeur du Développement du territoire et des travaux publics
Madame Louise-Hélène Lefebvre, directrice de la Culture/des Sports/des Loisirs/des Parcs et du Développement social

10.01 - Ouverture de la séance.

Le secrétaire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 05.

CA17 25 0429

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 18 décembre 2017.

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 18 décembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

CA17 25 0430

Adoption des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement tenues respectivement les 29 novembre et 7 décembre 2017.

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

D'adopter les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement tenues respectivement les 29 novembre et 7 décembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

10.04 - Période de questions et requêtes du public.

Les personnes inscrites à la période de questions et requêtes du public sont entendues par les membres du conseil.

N°	Requérant	Membre du conseil visé	Sujet abordé
1	M ^{me} Anjali Choksi	Luc Ferrandez Maire	Parc à chien au Parc Jeanne-Mance – Dépôt d'une pétition
1	M. Samuel Blair	Luc Ferrandez Maire	Parc à chien au Parc Jeanne-Mance
2	M. Pierre-Alain Cotnoir	Luc Ferrandez Maire	Les travaux sur l'avenue du Parc
3	M. François Genest	Luc Ferrandez Maire	Demande de contribution financière pour un documentaire sur les méthodes d'optimisation dans la gestion public
4	Mme. Claudette Cloé Courtemanche	Luc Ferrandez Maire	Terrain de Pétanque au Parc Lafontaine
5	Mme. Alexandra Maier	Luc Ferrandez Maire	Possibilité de construire un trottoir sur Gilford entre Franchère et Fullum
6	M. Mario Marleau	Luc Ferrandez Maire	Suivi concernant l'immeuble vacant situé au 4651-4657 rue St-André

10 - Période de questions des membres du conseil.

Aucun membre du conseil ne pose de question.

CA17 25 0431

Approbation de la demande de reconnaissance de deux organismes à but non lucratif de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, pour la période du 19 décembre 2017 au 31 décembre 2018.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

D'approuver la demande de reconnaissance de deux organismes à but non lucratif de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, Jeunes sportifs Hochelaga inc. et Ringuette Mile-End, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif, pour la période du 19 décembre 2017 au 31 décembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1177378002

CA17 25 0432

Octroi à même le budget de fonctionnement d'une contribution financière de 182 000 \$ à l'organisme le Centre du Plateau, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs », « Accueil et surveillance » et « Camp de jour », et approbation du projet de convention à cet effet.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 182 000 \$ à l'organisme le Centre du Plateau, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs », « Accueil et surveillance » et « Camp de jour », à même le budget de fonctionnement.

D'approuver le projet de convention avec l'organisme ci-haut désigné pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, et dont une copie est jointe en annexe au dossier décisionnel.

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:

- a) le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1177705004

CA17 25 0433

Autorisation d'une dépense de 86 787,12 \$, comprenant les taxes et les frais accessoires, pour le service de fourrière animale offert par la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA), pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

ATTENDU QUE la SPCA et l'arrondissement souhaitent travailler en partenariat afin d'encourager les propriétaires d'animaux de compagnie à agir de manière responsable;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 86 787,12 \$, comprenant les taxes et les frais accessoires, pour la convention de services de fourrière animale sur le territoire du Plateau-Mont-Royal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1176008012

CA17 25 0434

Octroi d'une contribution financière à même le budget de fonctionnement de 62 800 \$ à l'organisme l'Association Récréative Milton-Parc, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs » et « Camp de jour », et approbation du projet de convention à cet effet.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

D'accorder une contribution financière à même le budget de fonctionnement de 62 800 \$ à l'organisme Association Récréative Milton-Parc, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs » et « Camp de jour ».

D'approuver le projet de convention avec l'organisme ci-haut désigné pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, et dont une copie est jointe en annexe au dossier décisionnel.

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:

- a) le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1177705005

CA17 25 0435

Octroi d'un soutien financier de 14 680 \$ à l'organisme Le Centre Le Beau Voyage inc. afin de réaliser le projet Consultation des jeunes de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour la période du 11 décembre 2017 au 23 juin 2018, dans le cadre de l'édition 2017 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal, et approbation du projet de convention à cet effet.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

D'accorder un soutien financier de 14 680 \$ à l'organisme Le Centre Le Beau Voyage inc. afin de réaliser le projet Consultation des jeunes de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour la période du 11 décembre 2017 au 23 juin 2018, dans le cadre de l'édition 2017 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI- Ville (2017 - 2018).

D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, qui sera entièrement assumée par la Ville centrale.

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:

- a) le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1176616006

CA17 25 0436

Approbation du projet de convention avec l'organisme « Arts sur glace - Le Patin Libre » pour la réalisation d'activités de danse sur glace au Plateau-Mont-Royal, pour la période du 14 février au 30 avril 2018, et attribution sous la forme de gratuité de 226 heures d'utilisation de l'aréna Saint-Louis.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

D'octroyer une contribution financière d'une valeur de 13 620 \$ sous la forme de gratuité à l'organisme « Arts sur glace - Le Patin Libre » pour la réalisation d'activités de danse au Plateau-Mont-Royal, pour la période du 14 février au 30 avril 2018.

D'approuver le projet de convention avec l'organisme ci-haut désigné, et dont une copie est jointe en annexe au dossier décisionnel.

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:

- a) le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1176616007

CA17 25 0437

Octroi d'un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ à l'Association des gens d'affaires du Mile End, dans le cadre du Fonds de dynamisation des rues commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, volet III, visant la mise en place d'initiatives stratégiques, promotionnelles et d'animation.

ATTENDU que le Regroupement des gens d'affaires du Mile End est un regroupement volontaire de commerçants et d'entreprises légalement constitué qui couvre un périmètre délimité par l'avenue de Gaspé à l'est, l'avenue Laurier au sud, l'avenue du Parc à l'ouest et la rue Bernard au nord;

ATTENDU que l'application du volet III « Besoins complémentaires » du Fonds de dynamisation des rues commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal doit contribuer au dialogue et à rapprocher les gens d'affaires et motiver ceux-ci à travailler ensemble pour réaliser des projets qui auront un apport significatif sur le dynamisme commercial;

ATTENDU que l'objectif premier du Fonds de dynamisation des rues commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est la mobilisation et la réalisation de projets qui ont un impact positif et qui devraient contribuer à favoriser le désir des gens d'affaires à s'unir afin de créer éventuellement une SDC;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ au Regroupement des gens d'affaires du Mile End, dans le cadre du Fonds de dynamisation des rues commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, volet III « Besoins complémentaires », visant la mise en œuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants des artères traditionnelles.

D'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:

- Le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- Le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1177239020

CA17 25 0438

Octroi d'un soutien financier non récurrent de 27 478 \$ à l'Association des commerçants avenue Laurier Ouest, dans le cadre du Fonds de dynamisation des rues commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, volet III, visant la mise en place d'initiatives promotionnelles et d'animation.

ATTENDU que l'Association des commerçants avenue Laurier Ouest est un regroupement volontaire de commerçants légalement constitué entre le boulevard Saint-Laurent à l'est et la rue Hutchison à l'ouest;

ATTENDU que l'application du volet III « Besoins complémentaires » du Fonds de dynamisation des rues commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal doit contribuer au dialogue et à rapprocher les gens d'affaires et motiver ceux-ci à travailler ensemble pour réaliser des projets qui auront un apport significatif sur le dynamisme commercial;

ATTENDU que l'objectif premier du Fonds de dynamisation des rues commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est la mobilisation et la réalisation de projets qui ont un impact positif et qui devraient contribuer à favoriser le désir des gens d'affaires à s'unir afin de créer éventuellement une SDC.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'accorder un soutien financier non récurrent de 27 478 \$ à l'Association des commerçants avenue Laurier Ouest, dans le cadre du Fonds de dynamisation des rues commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, volet III « Besoins complémentaires », visant la mise en œuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants des artères traditionnelles.

D'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:

- a. Le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b. Le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.07 1177239019

CA17 25 0439

Octroi d'un soutien financier non récurrent de 21 250 \$ à l'Association des commerçants avenue Duluth, dans le cadre du Fonds de dynamisation des rues commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, volet III, visant la mise en place d'initiatives stratégiques, promotionnelles et d'animation.

ATTENDU que l'Association des commerçants de l'avenue Duluth est un regroupement volontaire de commerçants légalement constitué entre l'avenue du Parc-La Fontaine à l'est et le boulevard Saint-Laurent à l'ouest;

ATTENDU que l'application du volet III « Besoins complémentaires » du Fonds de dynamisation des rues commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal doit contribuer au dialogue et à rapprocher les gens d'affaires et motiver ceux-ci à travailler ensemble pour réaliser des projets qui auront un apport significatif sur le dynamisme commercial;

ATTENDU que l'objectif premier du Fonds de dynamisation des rues commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est la mobilisation et la réalisation de projets qui ont un impact positif et qui devraient contribuer à favoriser le désir des gens d'affaires à s'unir afin de créer éventuellement une SDC.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

D'accorder un soutien financier non récurrent de 21 250 \$ à l'Association des commerçants de l'avenue Duluth, dans le cadre du Fonds de dynamisation des rues commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, volet III « Besoins complémentaires », visant la mise en œuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants des artères traditionnelles.

D'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:

- a. Le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b. Le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.08 1177239018

CA17 25 0440

Octroi d'un soutien financier non récurrent de 6 445 \$ à l'Association des commerçants Prince-Arthur dans le cadre du Fonds de dynamisation des rues commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, volet III, visant la mise en place d'initiatives stratégiques, promotionnelles et d'animation.

ATTENDU que l'Association des commerçants Prince-Arthur est un regroupement volontaire de commerçants légalement constitué entre l'avenue Laval à l'est et le boulevard Saint-Laurent à l'ouest;

ATTENDU que l'application du volet III « Besoins complémentaires » du Fonds de dynamisation des rues commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal doit contribuer au dialogue et à rapprocher les gens d'affaires et motiver ceux-ci à travailler ensemble pour réaliser des projets qui auront un apport significatif sur le dynamisme commercial;

ATTENDU que l'objectif premier du Fonds de dynamisation des rues commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est la mobilisation et la réalisation de projets qui ont un impact positif et qui devraient contribuer à favoriser le désir des gens d'affaires à s'unir afin de créer éventuellement une SDC.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

D'accorder un soutien financier non récurrent de 6 445 \$ à l'Association des commerçants Prince-Arthur, dans le cadre du Fonds de dynamisation des rues commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, volet III « Besoins complémentaires », visant la mise en œuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants des artères traditionnelles.

D'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:

- a. Le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b. Le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.09 1177239021

CA17 25 0441

Confirmation au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec que les dépenses d'entretien du tronçon de la Route verte de 3,4 km, pour l'exercice financier 2017-2018 dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, totalisent 23 021,40 \$ afin de recevoir une subvention de 5 106 \$.

ATTENDU QUE le rapport du financement des travaux d'entretien réalisés pour l'exercice financier 2017-2018 sur la Route verte est conforme;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendu par la Direction du développement du territoire et des travaux publics;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

De confirmer au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec que les dépenses d'entretien du tronçon de la Route verte de 3,4 km, pour l'exercice financier

2017-2018 dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, totalisent 23 021,40 \$ afin de recevoir une subvention de 5 106 \$.

De créditer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.10 1177827001

CA17 25 0442

Octroi d'une contribution financière maximale de 51 738,75 \$, toutes taxes incluses, à l'organisme « Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant » pour l'aménagement d'une ruelle verte située entre les rues Gauthier, Sherbrooke Est, Cartier et l'avenue Papineau, et approbation du projet de convention à cet effet.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la *Charte de la Ville de Montréal* (chapitre C-11.4);

Considérant l'attestation de conformité au sommaire décisionnel;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

D'octroyer une contribution financière maximale de 51 738,75 \$, toutes taxes incluses, à l'organisme « Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant » pour l'aménagement d'une ruelle verte située entre les rues Gauthier, Sherbrooke Est, Cartier et l'avenue Papineau, à même le budget de fonctionnement.

D'approuver le projet de convention avec l'organisme ci-haut désigné, dont une copie est jointe en annexe au dossier décisionnel.

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:

- a) le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.11 1173945017

CA17 25 0443

Octroi d'une contribution financière de 7 000 \$ à « TAPAJ - Spectre de rue » pour les aider à offrir un service adéquat de déneigement aux personnes à mobilité réduite et à en assurer la logistique, et approbation du projet de convention à cet effet.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la *Charte de la Ville de Montréal* (chapitre C-11.4);

Considérant l'attestation de conformité au sommaire décisionnel;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 7 000 \$ à « TAPAJ - Spectre de rue », tel que décrit dans le sommaire décisionnel.

D'approuver le projet de convention à cet effet, dont copie est en annexe au dossier décisionnel.

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:

- a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.12 1173945023

CA17 25 0444

Octroi d'une contribution financière de 600 \$ à « Santropol Roulant » pour l'organisation de la fête d'hiver Terrasses Roy qui a eu lieu le 16 décembre 2017.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la *Charte de la Ville de Montréal* (chapitre C-11.4);

Considérant l'attestation de conformité au sommaire décisionnel;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 600 \$ à « Santropol Roulant », tel que décrit dans le sommaire décisionnel.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.13 1173945021

CA17 25 0445

Octroi d'une contribution financière de 500 \$ à « La Maison des Amis du Plateau Mont-Royal » pour l'organisation de deux repas offerts gratuitement les 25 décembre 2017 et 1^{er} janvier 2018.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la *Charte de la Ville de Montréal* (chapitre C-11.4);

Considérant l'attestation de conformité au sommaire décisionnel;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 500 \$ à « La Maison des Amis du Plateau Mont-Royal », tel que décrit dans le sommaire décisionnel.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.14 1173945018

CA17 25 0446

Octroi d'une contribution financière de 500 \$ à « SOIR » pour les aider à défrayer les coûts reliés au volet public de la programmation éphémère au Divan Orange de SOIR.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la *Charte de la Ville de Montréal* (chapitre C-11.4);

Considérant l'attestation de conformité au sommaire décisionnel;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 500 \$ à « SOIR », tel que décrit dans le sommaire décisionnel.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.15 1173945022

CA17 25 0447

Octroi d'une contribution financière de 408 \$ à la « Maison de l'amitié », pour les aider à rembourser les frais de permis pour l'installation d'une hotte commerciale à la demande du Service d'incendie de Montréal.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la *Charte de la Ville de Montréal* (chapitre C-11.4);

Considérant l'attestation de conformité au sommaire décisionnel;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 408 \$ à la « Maison de l'amitié », tel que décrit dans le sommaire décisionnel.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.16 1173945020

CA17 25 0448

Octroi d'une contribution financière de 229,95 \$ à « Coalition vélo de Montréal » pour défrayer le coût de location de l'Espace La Fontaine pour la tenue d'un atelier gratuit de vélo d'hiver qui se déroulera le 9 décembre 2017.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la *Charte de la Ville de Montréal* (chapitre C-11.4);

Considérant l'attestation de conformité au sommaire décisionnel;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 229,95 \$ à « Coalition vélo de Montréal », tel que décrit dans le sommaire décisionnel.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.17 1173945019

CA17 25 0449

Approbation de l'addenda à la convention conclu entre la Ville de Montréal et le Centre du Plateau pour le programme « Jeunesse », modifiant la date d'entrée en vigueur de la convention au 1^{er} janvier 2017 au lieu du 1^{er} juillet 2017, ainsi que le montant de la contribution financière à 83 409 \$ au lieu de 55 000 \$ (Addenda).

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

D'approuver l'addenda de la convention conclu entre la Ville de Montréal et le Centre du Plateau pour le programme « Jeunesse », modifiant la date d'entrée en vigueur de la convention au 1^{er} janvier 2017 au lieu du 1^{er} juillet 2017, et modifiant le montant de la contribution financière à 83 409 \$ au lieu de 55 000 \$.

D'autoriser une dépense additionnelle de 28 409 \$ pour le programme «Jeunesse» pour l'organisme le Centre du Plateau, couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2017.

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à l'addenda de la convention, à savoir:

- a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'autoriser et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.18 1177570006

CA17 25 0450

Offre au conseil de la ville en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal*, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de 8 saillies sur différentes intersections du réseau artériel.

ATTENDU la modification au Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003);

ATTENDU l'article 85 alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal* (chapitre C-11.4);

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendu par la Direction du développement du territoire et des travaux publics;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par le conseiller Alex Norris
et Richard Ryan, et les conseillères Marianne Giguère, Marie Plourde, maeva
Vilain et Josefina Blanco.

et résolu :

D'offrir au conseil de la ville en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal*, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la construction des 8 saillies suivantes du réseau artériel:

- 2 saillies sur la rue Gilford, à l'intersection de la rue Messier.
- 2 saillies sur la rue Marie-Anne Est, à l'intersection de la rue Chapleau.
- 4 saillies sur l'avenue Laurier Est, à l'intersection de la rue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1172728007

CA17 25 0451

Recommandation au conseil d'agglomération de nommer un élu à titre de représentant élu de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville, organisme du réseau de développement économique local et régional PME MTL.

ATTENDU QUE le développement économique est une compétence de l'agglomération de Montréal;

ATTENDU QU'une ou un élu doit être nommé pour siéger au conseil d'administration de cet organisme;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par le conseiller Richard Ryan

et résolu :

De recommander au conseil d'agglomération de nommer Madame Maeva Vilain à titre de représentante élue de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville, le tout, selon les orientations transmises par le cabinet des élus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1177239022

CA17 25 0452

Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2017.

ATTENDU QUE conformément à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), le trésorier a déposé les certificats attestant l'existence des crédits suffisants aux fins mentionnées aux présentes;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 130 de la *Charte de la Ville de Montréal* (chapitre C-11.4) et de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), il est requis de déposer au conseil d'arrondissement

un rapport de toute décision prise relativement au pouvoir délégué, et ce, à la première séance ordinaire tenue après l'expiration d'un délai de 25 jours suivant la prise de décision;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2017, conformément au *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (2011-02) de l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1173842010

CA17 25 0453

Ordonnance établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur l'avenue Duluth Est, à l'intersection de l'avenue Laval.

ATTENDU QUE cette demande a fait l'objet de plusieurs requêtes de citoyens et figure au plan stratégique;

ATTENDU QUE l'ajout d'un panneau d'arrêt à cette intersection améliorera la sécurité des piétons et cyclistes qui se déplacent dans le secteur;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

D'édicter une ordonnance établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur l'avenue Duluth Est, à l'approche ouest de l'intersection avec l'avenue Laval.

D'autoriser l'installation de la signalisation et du marquage appropriés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1176768015

CA17 25 0454

Ordonnance établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur l'avenue Duluth Est, à l'intersection de la rue Berri.

ATTENDU QUE cette demande figure au plan stratégique;

ATTENDU QUE l'ajout d'un panneau d'arrêt à cette intersection améliorera la sécurité des piétons et cyclistes qui se déplacent dans le secteur;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

D'édicter une ordonnance établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur l'avenue Duluth Est, à l'approche ouest de l'intersection avec la rue Berri.

D'autoriser l'installation de la signalisation et du marquage appropriés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1176768016

CA17 25 0455

Ordonnance établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur l'avenue Duluth Est, à l'intersection de la rue Saint-André.

ATTENDU QUE cette demande figure au plan stratégique;

ATTENDU QUE l'ajout d'un panneau d'arrêt à cette intersection améliorera la sécurité des piétons et cyclistes qui se déplacent dans le secteur;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

D'édicter une ordonnance établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur l'avenue Duluth Est, à l'approche ouest de l'intersection avec la rue Saint-André.

D'autoriser l'installation de la signalisation et du marquage appropriés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1176768017

CA17 25 0456

Ordonnance établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur l'avenue Duluth Est, à l'intersection de la rue de Mentana.

ATTENDU QUE cette demande figure au plan stratégique;

ATTENDU QUE l'ajout d'un panneau d'arrêt à cette intersection améliorera la sécurité des piétons et cyclistes qui se déplacent dans le secteur;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

D'édicter une ordonnance établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur l'avenue Duluth Est, à l'approche ouest de l'intersection avec la rue de Mentana.

D'autoriser l'installation de la signalisation et du marquage appropriés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1176768018

CA17 25 0457

Ordonnance établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur la rue Roy Est, à l'intersection de l'avenue Laval.

ATTENDU QUE cette demande figure au plan stratégique;

ATTENDU QUE l'ajout d'un panneau d'arrêt à cette intersection améliorera la sécurité des piétons et cyclistes qui se déplacent dans le secteur;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

D'édicter une ordonnance établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur la rue Roy Est, à l'approche est de l'intersection avec l'avenue Laval.

D'autoriser l'installation de la signalisation et du marquage appropriés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1176768019

CA17 25 0458

Avis de motion, présentation et adoption du projet du Règlement autorisant un emprunt de 2 050 000 \$ pour la réalisation du programme de réaménagement des parcs (2017-17).

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par le maire de l'arrondissement, monsieur Luc Ferrandez, qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter pour adoption le règlement 2017-17 – *Règlement autorisant un emprunt de 2 050 000 \$ pour la réalisation du programme de réaménagement des parcs*, et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

ADOPTION DU PROJET

D'adopter le projet du règlement 2017-17 – *Règlement autorisant un emprunt de 2 050 000 \$ pour la réalisation du programme de réaménagement des parcs*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1170311005

CA17 25 0459

Avis de motion, présentation et adoption du projet du Règlement autorisant un emprunt de 3 300 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des immeubles (2017-18).

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par le maire de l'arrondissement, monsieur Luc Ferrandez, qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter pour adoption le règlement 2017-18 – *Règlement autorisant un emprunt de 3 300 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des immeubles*, et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

ADOPTION DU PROJET

D'adopter le projet du règlement 2017-18 – *Règlement autorisant un emprunt de 3 300 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des immeubles*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1170311006

CA17 25 0460

Avis de motion, présentation et adoption du projet du Règlement autorisant un emprunt de 1 715 000 \$ pour l'acquisition d'immeubles (2017-19).

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par le maire de l'arrondissement, monsieur Luc Ferrandez, qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter pour adoption le règlement 2017-19 – *Règlement autorisant un emprunt de 1 715 000 \$ pour l'acquisition d'immeubles*, et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

ADOPTION DU PROJET

D'adopter le projet du règlement 2017-19 – *Règlement autorisant un emprunt de 1 715 000 \$ pour l'acquisition d'immeubles*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1170311007

CA17 25 0461

Avis de motion, présentation et adoption du projet du Règlement autorisant un emprunt de 11 400 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière (2017-20).

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par le maire de l'arrondissement, monsieur Luc Ferrandez, qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter pour adoption le règlement 2017-20 – *Règlement autorisant un emprunt de 11 400 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière*, et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

ADOPTION DU PROJET

D'adopter le projet du règlement 2017- 20 – *Règlement autorisant un emprunt de 11 400 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1173943002

CA17 25 0462

Avis de motion, présentation et adoption du premier projet du Règlement (01-277-81) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277), afin de scinder la zone 0733 et de créer la zone 0770.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

Avis de motion est donné par le maire de l'arrondissement, monsieur Luc Ferrandez, qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter pour adoption le règlement 01-277-81 – *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277), afin de scinder la zone 0733 et de créer la zone 0770*, et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation.

40.10 1175924004

CA17 25 0463

Avis de motion, présentation et adoption du premier projet du Règlement (01-277-81) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277), afin de scinder la zone 0733 et de créer la zone 0770.

VU l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1);

VU les articles 130 et 131 de la *Charte de la Ville de Montréal*, métropole du Québec (chapitre C-11.4);

ATTENDU QUE l'arrondissement veut privilégier, au-delà de l'entente entre Allied Properties et le Regroupement Pied Carré, la présence d'usages artistiques;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite harmoniser le zonage entre chacune des mégastructures;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement a formulé une recommandation favorable au présent dossier lors de sa réunion du 14 novembre 2017;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

D'adopter le premier projet du règlement 01-277-81 - *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277), afin de scinder la zone 0733 et de créer la zone 0770.*

De fixer l'assemblée publique de consultation requise en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1) au **mardi 30 janvier 2018 à 18 h** au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, salle Plateau-Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1175924004

CA17 25 0464

Adoption du Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2018 (2017-11).

VU l'avis de motion donné du *Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2018 (2017-11)* à la séance extraordinaire du 7 décembre 2017 au terme de la résolution CA17 25 0424, et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

D'adopter le règlement 2017-11 - *Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2018.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.11 1170311004

CA17 25 0465

Adoption du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2018 (2017-12).

VU l'avis de motion donné du *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2018 (2017-12)* à la séance ordinaire du 29 novembre 2017 au terme de la résolution CA17 25 0407, et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

D'adopter le *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2018 (2017-12)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.12 1170482003

CA17 25 0466

Adoption du Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, et imposant une cotisation (2017-13).

ATTENDU QUE la Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal a procédé, le 26 septembre 2017, à l'adoption de son budget 2018 selon les dispositions de l'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19) et des articles 33 et 34 du *Règlement sur les sociétés de développement commercial (2004-16)*;

ATTENDU QUE la somme des cotisations obligatoires versées à la Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal pour l'année 2018 doit atteindre 797 900 \$, ce qui se traduit par un taux de cotisation établi par le Service des finances, appliqué sur la base de cotisation de chaque établissement visé;

ATTENDU QUE le Service des finances de la Ville de Montréal continuera, pour l'année 2018, à prendre à sa charge les activités d'imposition et de perception des cotisations des membres de la Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal;

VU l'avis de motion donné du *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, et imposant une cotisation (2017-13)* à la séance ordinaire du 29 novembre 2017 au terme de la résolution CA17 25 0408, et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'adopter le *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, et imposant une cotisation (2017-13)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.13 1177239013

CA17 25 0467**Adoption du Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, et imposant une cotisation (2017-14).**

ATTENDU QUE la Société de développement du boulevard Saint-Laurent a procédé, le 19 septembre 2017, à l'adoption de son budget 2018 selon les dispositions de l'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19) et des articles 33 et 34 du *Règlement sur les sociétés de développement commercial (2004-16)*;

ATTENDU QUE la somme des cotisations obligatoires versées à la Société de développement du boulevard Saint-Laurent pour l'année 2018 doit atteindre 650 000 \$, ce qui se traduit par un taux de cotisation établi par le Service des finances, appliqué sur la base de cotisation de chaque établissement visé;

ATTENDU QUE le Service des finances de la Ville de Montréal continuera, pour l'année 2018, à prendre à sa charge les activités d'imposition et de perception des cotisations des membres de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent;

VU l'avis de motion donné du *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, et imposant une cotisation (2017-14)* à la séance ordinaire du 29 novembre 2017 au terme de la résolution CA17 25 0409, et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'adopter le *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, et imposant une cotisation (2017-14)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.14 1177239014

CA17 25 0468**Adoption du Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, et imposant une cotisation (2017-15).**

ATTENDU QUE la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis a procédé, le 22 septembre 2017, à l'adoption de son budget 2018 selon les dispositions de l'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19) et des articles 33 et 34 du *Règlement sur les sociétés de développement commercial (2004-16)*;

ATTENDU QUE la somme des cotisations obligatoires versées à la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis pour l'année 2018 doit atteindre 202 000 \$, ce qui se traduit par un taux de cotisation établi par le Service des finances, appliqué sur la base de cotisation de chaque établissement visé;

ATTENDU QUE le Service des finances de la Ville de Montréal continuera, pour l'année 2018, à prendre à sa charge les activités d'imposition et de perception des cotisations des membres de la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis;

VU l'avis de motion donné du *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, et imposant une cotisation (2017-15)* à la séance ordinaire du 29 novembre 2017 au terme de la résolution CA17 25 0410, et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'adopter le *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, et imposant une cotisation (2017-15)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.15 1177239015

CA17 25 0469

Adoption du Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Plateau-Mont- Royal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, et imposant une cotisation (2017-16).

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement a adopté la résolution autorisant la constitution de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Plateau-Mont-Royal, à sa séance du 5 septembre 2017;

ATTENDU QUE la Société de développement commercial Laurier Ouest - Plateau-Mont-Royal a tenu son assemblée générale d'organisation et sa première assemblée générale du budget, le 13 septembre 2016, que lors de cette dernière assemblée, ses membres ont adopté son budget 2018 selon les dispositions de l'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19) et des articles 33 et 34 du *Règlement sur les sociétés de développement commercial (2004-16)*;

ATTENDU QUE la somme des cotisations obligatoires versées à la Société de développement commercial Laurier Ouest - Plateau-Mont-Royal pour l'année 2018 doit atteindre 84 872 \$, ce qui se traduit par un taux de cotisation établi par le Service des finances, appliqué sur la base de cotisation de chaque établissement visé;

ATTENDU QUE le Service des finances de la Ville de Montréal continuera, pour l'année 2018, à prendre en charge les activités d'imposition et de perception des cotisations des membres de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Plateau-Mont-Royal;

VU l'avis de motion donné du *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Plateau-Mont-Royal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, et imposant une cotisation (2017-16)* à la séance ordinaire du 29 novembre 2017 au terme de la résolution CA17 25 0411, et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'adopter le *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest – Plateau-Mont-Royal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, et imposant une cotisation (2017-16).*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.16 1177239016

CA17 25 0470

Nomination en vue de la permanence de Madame Lucrecia Ochoa à titre d'aide bibliothécaire (poste 64514), à la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, et ce, en date du 6 janvier 2018.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

D'autoriser la nomination en vue de la permanence de Madame Lucrecia Ochoa (matricule100012716), à titre d'aide bibliothécaire (763810), sur le poste 64514, à la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, et ce, en date du 6 janvier 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

50.01 1176092023

CA17 25 0471

Nomination des élus pour siéger au conseil d'administration des quatre sociétés de développement commercial du Plateau-Mont-Royal.

ATTENDU QUE conformément aux lois et aux règlements habilitants, le conseil d'arrondissement doit désigner les élus qui seront membres du conseil d'administration de chacune des sociétés de développement commercial du Plateau-Mont-Royal;

ATTENDU QUE l'arrondissement compte quatre sociétés de développement commercial:

- " Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal
- " Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent
- " Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis
- " Société de développement commercial Laurier Ouest - Plateau-Mont-Royal

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par le conseiller Richard Ryan

et résolu :

De désigner les représentants du conseil d'arrondissement pour siéger aux conseils d'administration des quatre sociétés de développement commercial (SDC) du Plateau-Mont-Royal, le tout, selon les orientations transmises par le cabinet des élus, à savoir:

- Marianne Giguère à la SDC Carrefour du Plateau Mont-Royal
- Marie Plourde à la SDC Laurier Ouest
- Maeva Vilain à la SDC du boulevard Saint-Laurent
- Maeva Vilain à la SDC Pignons rue Saint-Denis

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1177239012

CA17 25 0472

Nomination pour un mandat de deux ans de madame Maeva Vilain à titre de membre suppléant au comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

De nommer pour un mandat de deux ans madame Maeva Vilain à titre de membre suppléant au comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.02 1170482008

CA17 25 0473

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillères d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Les déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillères d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, mesdames Marie Plourde, Josefina Blanco et Maeva Vilain, sont déposées à l'intention des membres du conseil.

61.01

CA17 25 0474

Dépôt des comptes rendus des réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues les 3, 17 et 31 octobre et les 14 et 28 novembre 2017.

Les comptes rendus des réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues les 3, 17 et 31 octobre et les 14 et 28 novembre 2017 sont déposés à l'intention des membres du conseil.

61.02

CA17 25 0475**Levée de la séance.**

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 18 décembre 2017. Il est 20 h 12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

le maire Luc Ferrandez
maire d'arrondissement

Claude Groulx
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 février 2018.